

**TABLEAU RÉSUMÉ D'INFORMATIONS ADMINISTRATIVE ET ÉCONOMIQUE
PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION PRODUCTIONS ANIMALES**

		VEAUX D'EMBOUCHE (VEE)				
Période d'assurance		1 ^{er} janvier au 31 décembre				
Calendrier de paiement		Juin (30 %) - Novembre (75 %) - 30 Avril (FINAL)				
Année d'assurance	2010 (Final)			2011 (Final)		
Poids de vente	(243,64 kg/vache)			(246,06 kg/vache)		
		\$/kg veau vendu	\$/vache		\$/kg veau vendu	\$/vache
Revenu stabilisé		5,6431	1374,91		5,3560	1317,88
Revenu stabilisé ajusté (Agri-invest.) ⁽¹⁾		5,4736	1333,60		5,1480	1266,71
Prix du marché		2,4723	602,36		2,9665	729,93
Compensation totale		3,0013	731,24		2,1815	536,78
Compensation totale ajustée ⁽²⁾					2,6633	648,89
Répartition de la compensation		67%	33%		67%	33%
Compensation par unité assurée		2,0008	243,75		1,7755	216,30
1 ^{re} avance	juil 2010	1,1554	132,71	juin 2011	1,0030	119,44
2 ^e avance	nov 2010	0,7028	79,01	nov 2011	0,3744	49,01
3 ^e avance						
FINAL	avr 2011	0,1426	32,03	avr 2012	0,3981	47,85
TOTAL versé à ce jour		2,0008	243,75		1,7755	216,30
Compensation résiduelle		0,0000	0,00		0,0000	0,00
Nombre d'adhérents			3 834			3 834
Unités compensables		40 813 077	211 628		41 038 181	200 000
Contribution totale ASRA ⁽³⁾		1,0678	242,08		1,0767	261,42
Répartition de la contribution		67%	33%		67%	33%
Contribution par unité assurée		0,7119	80,69		0,7178	87,14
1 ^{re} retenue	juil 2010	0,6922	80,33	juin 2011	0,7119	82,41
2 ^e retenue	nov 2010	0,0197	0,36	nov 2011	-0,0488	-1,65
3 ^e retenue				avr 2012	0,0547	6,38
Contribution acquittée à ce jour		0,7119	80,69		0,7178	87,14
Contribution résiduelle		0,0000	0,00		0,0000	0,00
Unités cotisables		40 822 091	213 506		41 038 181	200 000
REMARQUES	<p>(1) Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte de l'intervention d'autres programmes. Toutefois, les taux de contribution sont réduits du tiers des montants correspondant à ces ajustements. L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable aux programmes Agri-investissement et Agri-Québec pour l'année en cours et pour les années précédentes si ces contributions n'ont pas permis de réduire les compensations ASRA.</p> <p>(2) La compensation est ajustée pour tenir compte du remboursement total de la mesure d'efficacité.</p> <p>(3) Taux après répartition : 119,92 \$/vache et 1,0540 \$/kg (2010), 123,11 \$/vache et 1,0131 \$/kg (2011) pour les unités excédentaires à 351 vaches et 95 935 kg de veaux.</p>					
	Mise à jour des prévisions de compensation : 19 avril 2012					

Note 1 : Les montants de compensation calculés dans la cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme Agri-stabilité.

Note 2 : La Financière agricole du Québec décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces prévisions.

Dernière mise à jour du tableau : 19 avril 2012